DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20240712-B2024_36-DE Reçu le 23/07/2024

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024		f présents : 11
Nombre de membres en exercice : 20	Nombre de membres	absents: 9
Date d'affichage : 29 juillet 2024		(absents . 9

Décision ADOPTÉE : Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0 - Décision nº B2024-36

Abstentions : 0

OBJET : Attribution des marchés de travaux d'électrification – Extension, renforcement et sécurisation du réseau électrique (ERS 2024-2027)

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,

formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS: M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS: Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

(3 (20)

M. le Président explique que les marchés de travaux d'électrification du SDEER conclus en 2021 pour trois années arrivant à échéance, des appels d'offres ont été lancés le 22 mai 2024, conformément aux délibérations du Bureau du SDEER des 17 novembre 2023 et 12 janvier 2024.

Le 21 juin, date limite de remise des offres, le SDEER a reçu 25 offres – dont 22 jugées recevables – pour les 8 lots géographiques du marché de travaux d'extension, renforcement et sécurisation du réseau électrique.

AR Prefecture

017-251702197-20240712-B2024_36-DE Reçu le 23/07/2024

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juillet 2024 après-midi.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats décidés par celle-ci :

	nº et nom du lot	Attributaire	Coeff. sur bordereau
ERS1	La Rochelle - Ré - Rochefort	ALLEZ	1,22
ERS3	Surgères	SOMELEC	1,20
ERS4	Matha - Saintes	EIFFAGE	1,18
ERS5	Saint-Jean-d'Angély	EIFFAGE	1,18
ERS7	Royan - Oléron	ETPM	1,23
ERS9	Pons	ASE	1,20
ERS10	Gémozac	ASE	1,20
ERS11	Jonzac - Montendre	SOBECA / AEL	1,20

(3 E)

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des 8 lots du marché de travaux d'extension, renforcement et sécurisation du réseau électrique pour les années 2024 à 2027 ;
- 2 Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ces 8 marchés ;
- 3 Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill ;
- 4 Décide que, si un attributaire de plusieurs lots venait à renoncer à l'exécution d'un lot à l'annonce du résultat, le SDEER pourrait passer le marché avec le candidat classé en deuxième position pour ce lot.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président, François BRODZIAK Le Secrétaire de séance, Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président

SDEER 2/2 Décision nº B2024-36